

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT : Carrol HALLER

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et 22 novembre 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Adoption des modifications du guide de gestion
6. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

8. Embauche d'un journalier au déneigement
9. Embauche de monsieur Jonathan Paré — Fin de la période de probation

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets –2023-11
12. Régie des incendies Memphrémagog Est — Adoption du budget 2024

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

13. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
14. Réfection du centre communautaire — Octroi de contrat
15. Services professionnels, marina — Octroi de contrat
16. Services professionnels d'experts-conseils en développement et gestion de projets immobiliers - Rénovation et mise aux normes du bâtiment Pleasant View - RETIRÉ

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

17. PIIA Insertion – 3045 ch. Capelton (Agrandissement)
18. PIIA Intermédiaire – 2060 chemin du Lac (Agrandissement)

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Demande d'aide financière - Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Règlement 2023-746 amendant le règlement RU-2023-01 concernant les systèmes d'alarme — Adoption
21. Entente avec la société canadienne de la Croix-Rouge pour services aux sinistrés – renouvellement

VARIA

22. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
23. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-04.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 16 n'ayant pas obtenu suffisamment de soumissions.

2023-12-04.02 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 22 NOVEMBRE 2023**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 novembre 2023 soit adopté avec modification à la résolution 2023-11-06.22 Octroi de contrat — Entretien de la patinoire, et que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 novembre 2023 soit adoptés sans modification.

2023-12-04.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Marché de Noël 9 décembre
- Illumination de l'arbre de Noël
- Rappel séance extraordinaire 13 dec budget
- Mme Fee – environnemental committee

2023-12-04.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS
	Q.
	R.
	Q.
	R.
	Q.
	R.

2023-12-04.05 **ADOPTION DES MODIFICATIONS DU GUIDE DE GESTION**

ATTENDU QUE le Guide de gestion du personnel est utilisé afin de fixer les conditions d'emploi pour l'ensemble des employés de la Municipalité;

ATTENDU l'approche de la vérification comptable annuelle;

ATTENDU QU'il a été recommandé par la Firme RCGT de tenir une mise à jour annuelle du Guide de gestion du personnel afin qu'il reflète les conditions d'emploi actuelles.

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Direction de la Municipalité procède à la mise à jour du Guide selon les réalités actuelles entendues

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.06 **DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU qu'en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires ;

ATTENDU que le Greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février 2024, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit.

2023-12-04.07

DÉCLARATION À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

ATTENDU QU'en vertu de la vérification comptable annuelle, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du greffier-trésorier à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés ;

Le Directeur général et Greffier-trésorier confirme avoir reçu les déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés pour l'année 2023.

2023-12-04.08

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU DÉNEIGEMENT

ATTENDU les besoins du département des travaux publics en lien avec les opérations de déneigement;

ATTENDU la résolution 2023-11-22.06 donnant le mandat à l'administration de procéder à un appel de candidatures pour un poste de déneigeur pour la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU que le Directeur des travaux publics a complété le processus de sélection afin de pourvoir le poste et qu'il a émis sa recommandation;

ATTENDU QUE la candidature du monsieur SERGE TREMBLAY a été retenue à la suite d'un processus de sélection;

MOI, ANDREW PELLETIER, PROPOSE

QUE le conseil procède à l'embauche de Monsieur SERGE TREMBLAY à titre de journalier au déneigement le tout conformément au modalité d'emploi discuté et acceptés par les parties notamment les conditions offertes aux employés du groupe 3, décrites au guide de gestion du personnel, lesquelles seront énumérées dans un contrat établissant les conditions de travail de Monsieur Tremblay

QUE l'entrée en fonction de monsieur SERGE TREMBLAY soit établie le ou vers le 5 décembre, pour un contrat de travail à durée déterminée se terminant le ou vers le 15 mai 2024;

QUE Madame la Mairesse, MARCELLA DAVIS GERRISH, et le Directeur général adjoint, Monsieur BRUNO BÉLISLE, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail;

QUE les fonds requis au paiement du salaire de monsieur SERGE TREMBLAY soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02.190.00.141, 02.320.00.141, 02.330.00.141, 02.412.00.141, 02.414.00.141, 02.414.01.141, 02.415.00.141 et 02.701.50.141 selon une répartition du travail effectué.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.09

EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN PARÉ — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU QUE Monsieur Jonathan Paré est à l'emploi de la Municipalité depuis le 12 août 2023, à titre de journalier aux travaux publics

ATTENDU que monsieur Paré atteindra la fin de sa probation le 6 décembre 2023;

ATTENDU QUE monsieur Paré rencontre pleinement les exigences de ses fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'affectation permanente de monsieur Paré en emploi;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que du directeur des travaux publics;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

Que Monsieur Jonathan Paré soit confirmé dans la fonction de journalier aux travaux publics dès le 6 décembre 2023.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04-.09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil.

MOI, DAVID WILSON , PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 décembre 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 140 850,77 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.10

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2023-11

ÉLUS	7 367.59 \$
PERMANENTS	35 788.91 \$
SAISONNIERS	1 175.22 \$
TOTAL	44 331.72 \$

2023-12-04.11

RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST — ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie d'incendie Memphrémagog Est sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2024, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 876 529 \$;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2024 présenté par la Régie incendie Memphrémagog Est, se chiffrant à 1 876 529 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 104 744 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.12

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, MICHEL DESROSIERS , PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.13

RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution 2023-06-12.05 ;

ATTENDU les programmations 3 et 4 de la TECQ prévoyant des montants pour la rénovation du Centre communautaire via le remplacement ou l'ajout d'éléments visant une meilleure efficacité énergétique;

ATTENDU l'appel d'offres par invitation, conformément prévu à la Politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU les appels d'offres expédiées aux entreprises suivantes :

- Ti-Brin construction
- L&CIE entrepreneur général
- 7726066 Canada inc

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le contrat de rénovation soit octroyé à L&CIE entrepreneur général

QUE le montant maximal soit de 104 045 \$ avant taxes

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.14

SERVICES PROFESSIONNELS, MARINA — OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution 2023-11-02.04;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite connaître les différentes options s'offrant à elle en lien avec modèle d'opération de la marina pour la saison 2024 ;

ATTENDU QUE plusieurs options s'offrent à la Municipalité en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite un avis transparent et indépendant afin de déterminer les meilleures options s'offrant à elle ;

ATTENDU QUE l'offre de services de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle permet de conclure des ententes de gré à gré pour tout contrat d'une valeur de moins de 25 000 \$

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

D'accepter la proposition de RCGT au montant de 20 500 \$;

De mandater le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno Bélisle à signer le contrat pour services professionnels.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.15

SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS CONSEILS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS — RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT PLEASANT VIEW

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-04.16

PIIA INSERTION – 3045 CH. CAPELTON (AGRANDISSEMENT)

ATTENDU la présentation d'une demande d'agrandissement pour la propriété sise au 3045, chemin Capelton, lors de la séance du CCU du 14 novembre 2023 ;

ATTENDU que la demande concerne la conversion de la véranda actuelle en pièce 4 saisons habitable ainsi que la construction d'une nouvelle véranda à partir du mur latéral gauche du bâtiment principal ;

ATTENDU que les membres du CCU formulent l'exigence suivante :

- Exige du requérant qu'il démontre que la forme de toiture à un versant qu'il propose ne nuira pas à la conservation des caractéristiques existantes du bâtiment. Pour le démontrer, le CCU demande que le requérant lui fournisse un plan ou un croquis démontrant aussi l'aspect d'un toit à deux versants sur la nouvelle véranda.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal de refuser la version actuelle du projet afin qu'il puisse le réévaluer de nouveau avec l'information supplémentaire demandée ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

Que le conseil n'autorise pas le projet présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.17

PIIA INTERMÉDIAIRE – 2060 CHEMIN DU LAC (AGRANDISSEMENT)

ATTENDU la présentation d'un projet d'agrandissement pour la propriété sise au 2060, chemin du Lac, lors du CCU du 14 novembre 2023 ;

ATTENDU qu'il s'agit de la 4^e présentation du projet ;

ATTENDU que les membres du CCU formulent l'exigence suivante :

- Exige l'ajout d'une fenêtre sur la porte d'entrée principale en fonction des paragraphes 10^o et 12^o de l'article 3.2 du *Règlement numéro 2000-424*.

ATTENDU que les membres du CCU recommandent unanimement et favorablement le projet au conseil avec l'exigence mentionnée ci-haut;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté à la condition que l'exigence formulée par le CCU soit intégrée aux plans soumis lors de la demande de permis.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (PAMACPE)

ATTENDU la résolution 2023-09-11.05 permettant l'implantation d'un CPE dans les locaux du Centre communautaire;

ATTENDU QUE l'implantation du CPE exige de procéder à certaines améliorations locatives et que ces améliorations sont couvertes par le Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'appui financier pour l'implantation du CPE les Petits Hêtres;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'autoriser le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence, le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno Bélisle à déposer et signer une demande d'appui financier pour l'implantation du CPE les Petits Hêtres.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-04.19

RÈGLEMENT 2023-746 AMENDANT LE RÈGLEMENT RU-2023-01 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME — ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalités desservies par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement concernant les systèmes d'alarme dont le numéro est maintenant *Règlement numéro RU-2023-01* depuis l'adoption du *Règlement numéro 2023-742*;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme d'intrusion sur le territoire de la Municipalité afin de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes d'intrusion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 6 novembre 2023 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil adopte le *Règlement numéro 2023-746* amendant le *Règlement numéro RU- 2023-01* concernant les systèmes d'alarme.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.20

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUELEMENT

ATTENDU QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge est en mesure d'offrir des services aux citoyens lors de sinistres mineurs ou majeurs;

ATTENDU QU'une lettre d'entente pour la prestation de services aux sinistrés a été présentée à la Municipalité du Village de North Hatley par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de deux ans à partir du 2 mars 2024.

ATTENDU QUE pour avoir recours aux services prévus à l'entente, la Municipalité doit verser un montant fixe de 225 \$ pour chacune des années de l'entente;

MOI, ANDREW PELLETIER, PROPOSE

D'accepter l'entente proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution;

D'autoriser la contribution financière de 225 \$ demandée pour les années couvertes par ladite entente.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉE				

2023-12-04.21

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL	
JANE MAGHER	Q. Déneigement des trottoirs chemin du Lac R. Le message sera fait aux travaux publics
JANE MAGHER	Q. Quel est le contrat octroyé à RCGT pour la Marina ? R. Un mandat afin d'établir : que pouvons-nous offrir, que devons-nous offrir à la population. RCGT ont une division propice à l'analyse de la situation. Le tout a été octroyé à RCGT afin d'être le plus transparent auprès des contribuables possible sans oublier que la Marina et ses terrains appartiennent à la Municipalité car il s'agira d'une décision collective.
	Q.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 DÉCEMBRE 2023**

	R.	
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	
	Q.	
	R.	

2023-12-04.22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H35 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER